

LES REDEVANCES

- Redevance annuelle pour les visites de fonctionnement, le suivi des installations et l'exploitation du service:
 - de 1 à 9 PP 36 €
 - de 10 à 14 PP 45 €
 - de 15 à 19 PP 63 €
 - au-delà de 20EH ou 20PP 73 €

- Redevance annuelle d'exploitation pour une installation de plus de 20 EH ou 20 PP nécessitant une visite tous les ans : 216 €

- **Redevance annuelle d'exploitation pour les systèmes nécessitant de l'électromécanique avec une visite de contrôle tous les 2 ans : 108 €**

LES DIFFERENTS CONTROLES

- Contrôle et instructions du dossier dans le cadre d'une installation ou d'une mise aux normes : 108 €

- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif avant remblaiement des ouvrages :
 - un prétraitement et un traitement : 146 €
 - par ouvrage supplémentaire ou pour remplacement d'un ouvrage : 57 €

- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif installation à partir de 20EH : 585 €

- Visite supplémentaire suite au premier contrôle de travaux ou à un contrôle de vente d'assainissement non collectif : 57 €

➤ Contrôle de vente d'assainissement non collectif :

- de 1 à 9 PP	180 €
- au-delà de 10 PP	270 €

LES CONTRATS D'ENTRETIENS

➤ Contrat de maintenance, de suivi et d'entretien des ouvrages :

- fosse de 3000 litres	40 €
- fosse de 4000 litres	46 €
- fosse de 5000 litres	52 €
- m ³ supplémentaire au-delà de 5 000 litres	: 7 €

LES MAJORATIONS

➤ Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agréée tous les ans :

- de 1 à 9 PP	432 €
- de 10 à 14 PP	540 €
- de 15 à 19 PP	756 €
- au-delà de 20 PP ou 20 EH	876 €

➤ Refus d'accès à la propriété ou absences non justifiées lors d'une visite de fonctionnement : 432 €

➤ Majoration du coût du contrôle de conception et du contrôle de réalisation pour les personnes n'effectuant pas la mise en conformité : 508 €

➤ Majoration du coût du contrôle de Travaux pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes : 584 €

➤ Majoration du coût du contrôle de travaux pour les personnes propriétaires depuis le 1^{er} janvier 2011 n'effectuant pas les travaux de mise aux normes : 876 €

PP : pièce principale – EH : Equivalent Habitant